

Prévention Sécurité

REF : DPS2015014

Signataire : L. CHEVALLEY

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Signature des conventions relatives aux permanences d'accès au droit assurées par les diverses associations.

EXPOSE :

Les Maisons de Justice et du Droit (MJD) ont été créées par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution des conflits, d'une part, dans l'objectif de favoriser l'égal accès au droit de tous les citoyens et notamment des publics les plus en difficulté et d'autre part, dans le souci de rapprocher la justice du citoyen.

La MJD est un lieu de justice qui a une double vocation : une mission judiciaire de proximité et une mission d'accueil et d'informations juridiques.

La MJD d'Aubervilliers ouverte en 2000, accueille aujourd'hui plus de 7000 personnes par an pour l'accès au droit. Chaque usager est orienté en fonction de leurs problématiques, vers les différentes permanences assurées par les associations co-signataires des présentes conventions.

C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et les obligations : on y offre des services et des compétences pour que chacun puisse obtenir les informations juridiques dont il a besoin (par exemple, consultations juridiques par des avocats, aide et soutien par des associations...).

Il convient de renouveler et de contracter les conventions de partenariat concernant la plupart des associations assurant des permanences au sein de la MJD et coordonnées par le service Prévention Aide aux Victimes et Intervention Publiques autour de plusieurs domaines :

- L'aide aux victimes avec l'association **SOS Victimes**, qui assure une permanence de 3h par semaine et accompagne les personnes victimes d'une infraction pénale. A titre d'information en 2015, l'association a reçu une subvention de 8700€.
- Le droit de la consommation avec l'association **Léo Lagrange** qui intervient deux demi-journées par mois. A titre d'information en 2015, l'association a reçu une subvention de 5154€.
- L'accompagnement des femmes victimes de violences avec le **CIDFF** qui assure sa permanence lors d'une demi-journée par semaine. A titre d'information en 2015, l'association a reçu une subvention de 6000€.
- Le droit des étrangers avec la **Ligue des droits de l'homme** qui assure tous les lundis une permanence. A titre d'information en 2015, l'association a reçu une subvention de 6000€.

- Le droit du travail avec l'**AJBF** qui assure une matinée de permanence par semaine. A titre d'information en 2015, l'association a reçu une subvention de 4000€.
- Enfin, l'aide à la parentalité avec l'**ADSEA** qui assure deux demi-journées par mois une permanence de soutien à la parentalité. A titre d'information en 2015, l'association a reçu une subvention de 1500€

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions relatives aux permanences assurées au sein de la Maison de Justice et du Droit.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAoui Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2015014

Signataire : L. CHEVALLEY

OBJET :Signature des conventions relatives aux permanences d'accès au droit assurées par les diverses associations.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal annuel,

Vu le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Vu la Convention de fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers du 9 novembre 2012,

Vu les projets de convention,

Considérant la nécessité de développer des permanences d'informations juridiques en matière de droit des victimes, de droit du travail, de droit généraliste, de droit de la consommation, de l'accompagnement des victimes de violences, de droit des étrangers et de soutien à la parentalité au sein de la Maison de Justice et du Droit,

DELIBERE :

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Ville et les différentes associations intervenantes : Sos Victimes, Associations des Juristes Franco Berbère, Léo Lagrange, le Centre d'information des droits des femmes et des familles, le Ligue des droits de l'homme et l'Association départementale de sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte de la Seine-Saint-Denis.

L'adjoint délégué
Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué
Maria MERCADER

